

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

INSTRUCTION M14

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans
Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens mobilier, matériel ou études	5 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de biens immobiliers ou des infrastructures	30 ans
Subventions d'équipements versées pour le financement de projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans
Subventions à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories	5 ans
Logiciels	2 ans

Immobilisations corporelles	
Voiture	5 ans
Camion et véhicule industriel	8 ans
Benne O.M.	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique (outillage, matériel, installations techniques....)	10 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	15 ans
Appareil de levage, ascenseur	25 ans
Équipement garages et ateliers	15 ans
Équipement des cuisines	15 ans
Équipement sportif	10 ans
Installation de voirie (accessoires, ouvrages d'art, etc)	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	25 ans
Bâtiments	30 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 500 €	1 an

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

INSTRUCTION M49

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	
Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
Logiciels	2 ans

Immobilisations corporelles	
Voiture	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique (outillage, matériel, installations techniques....)	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	25 ans
Équipement garages et ateliers	15 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	25 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Réseaux d'assainissement	50 ans
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil)	
- ouvrages lourds (agglomérations importantes)	50 ans
- ouvrages courants, les que bassins de décantation, d'oxygénation, etc ...)	25 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	10 ans
Oragnes de régulations (électronique, capteurs, etc ...)	5 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	30 à 100 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique)	8 ans
Engins de travaux publics, véhicules	8 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 500 €	1 an

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

INSTRUCTION M4

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	
Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
Logiciels	2 ans

Immobilisations corporelles	
Voiture	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique (outillage, matériel, installations techniques....)	8 ans
Appareil de levage, ascenseur	25 ans
Équipement garages et ateliers	15 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	25 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Bâtiments	30 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	10 ans
Oragnes de régulations (électronique, capteurs, etc ...)	5 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	30 à 100 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique)	8 ans
Engins de travaux publics, véhicules	8 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 500 €	1 an